

**Contribution de Danger Montpertuis à l'Enquête Publique sur les PPRI  
des Affluents de l'Allier à Vichy Communauté,**

**28 mai 2021**

A l'attention de : [ddt-saudt-pr@allier.gouv.fr](mailto:ddt-saudt-pr@allier.gouv.fr)

L'Association Danger Montpertuis a été créée le 25 septembre 2016 pour encourager un débat citoyen sur les projets d'aménagement du site de Montpertuis à Bellerive-sur-Allier et à Charmeil.

Un nouveau Plan de Prévention des Risques Inondation a été proposé en 2019 pour certains affluents de l'Allier traversant des communes de Vichy agglomération. Cinq ruisseaux dans le périmètre de Vichy Communauté sont concernés : le Mourgon, le Briandet, le Sarmon, le Sichon, le Jolan, le Gourcet et le Darot.

Cette révision du PPRI est due au fait que pour ces cinq ruisseaux, l'aléa serait sous-estimé dans le document existant. De plus, de nouveaux enjeux se seraient développés autour de ces cours d'eau, c'est-à-dire des zones d'activités humaines, et donc de vulnérabilité.

Nous sommes surpris que cet effort de mise à jour ne concerne pas la commune de Charmeil et toute la partie nord de Bellerive-sur-Allier, en particulier les deux ruisseaux qui bordent le site de Montpertuis : la goutte Jeanton (à Charmeil) et la goutte de La Fontaine (à Bellerive, voir carte ci-dessous). Ils n'ont, à notre connaissance, jamais fait l'objet d'un PPRI.

La mise à jour de nouvelles vulnérabilités aurait pu être l'occasion d'examiner les risques posés par ces deux Gouttes.



## Bref historique

D'après Mr. Bourset, qui représente la société propriétaire du site de Montpertuis, la Goutte Jeanton et la Goutte de la Fontaine sont suffisamment capricieuses pour faire l'objet, chacune, d'un dispositif de retenue d'eau.

En août 1997 et en avril 1998, un ouvrage construit sur la Goutte Jeanton par la municipalité de Charmeil a été la cause d'un débordement qui a occasionné des pertes agricoles se montant à 18 500 euros.<sup>1</sup>

En 2017, la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation recommandait de dresser un bilan de tous ces ouvrages « sauvages ». Il faut, disait le document, « identifier et caractériser les ouvrages du territoire ayant un rôle hydraulique »<sup>2</sup> - ce qui ne semble pas avoir été fait pour les ouvrages concernant ces deux ruisseaux.

## Des conseils de prudence

En novembre 2013, la DREAL citait ainsi le Béron, dans lequel se jette la Goutte Jeanton:

« ...les affluents secondaires de l'Allier ne font pas l'objet de zonages réglementaires [ c'était en 2013 ]. Or les débordements de cours d'eau comme le **Béron**, le **Mourgon** ou le **Gourcet** à St-Yorre peuvent affecter parfois durement les secteurs qu'ils traversent... Bien que peu importants en termes de débit (notamment au regard de l'Allier), ces affluents sont pourtant parfois sujets à des crues violentes et soudaines. »<sup>3</sup>

Le Mourgon et le Gourcet ont fait l'objet d'un PPRI, mais pas le Béron ou ses affluents : Charmeil a été exclue du dispositif.

Une crue du Béron est évoquée dans ce passage :

« Les affluents de l'Allier au régime plus rapide que l'Allier nécessitent également que l'on maintienne un champ d'expansion de crue nécessaire à leur bon fonctionnement. Les crues du Béron ou du Servagnon de mai 2016, ont rappelé ce principe hydraulique parfois avec dureté aux riverains de ces cours d'eau. »<sup>4</sup>

La zone de Montpertuis n'est pour le moment pas exploitée, il y a donc eu peu de témoignages directs d'éventuels débordements de la Goutte Jeanton ou de la Goutte de la Fontaine. Mais cela va changer (cf plus bas).

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000017992671>

<sup>2</sup> P. 81.

<sup>3</sup> Rapport de Présentation de la cartographie du risque d'inondation sur le secteur de Vichy, DREAL novembre 2013, p. 61.

<sup>4</sup> Idem p. 74.

Le rapport cité précédemment note également que « dans les secteurs à enjeux, là où les débordements pourraient être à l'origine de dommages importants, les conditions d'écoulement des cours d'eau doivent faire l'objet d'une attention particulière. En effet des débordements prématurés au regard des connaissances actuelles, un relèvement de la ligne d'eau lors des crues ou des changements dans l'orientation des courants pourraient être préjudiciables. »

Il faut, poursuit le rapport, « préserver des bandes tampons autour des cours d'eau non modélisés. »<sup>5</sup> ce qui s'applique à la Goutte Jeanton et la goutte de la Fontaine, qui n'ont pas été modélisés.

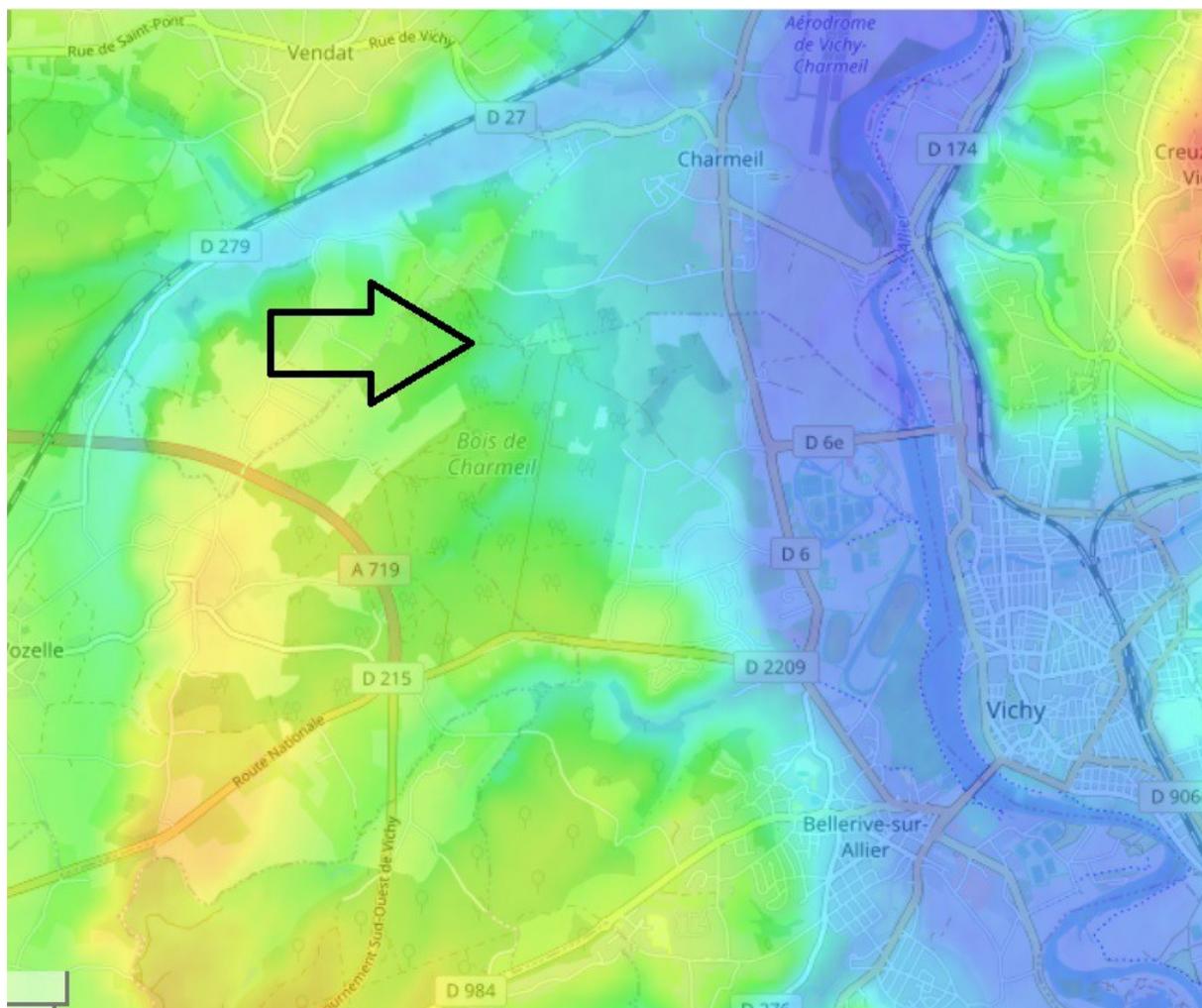
### **Vulnérabilité du secteur de Bellerive-Nord**

Le contexte général du lieu, topographique et hydrogéologique, ne pourrait que compliquer d'éventuels débordements de ces ruisseaux.

En effet, si l'on consulte une carte topographique (cf ci-dessous), on s'aperçoit que le secteur de Bellerive-Nord est un territoire particulièrement bas, marqué par une forte prévalence de la couleur bleue, indiquant une altitude inférieure à 292 m.

---

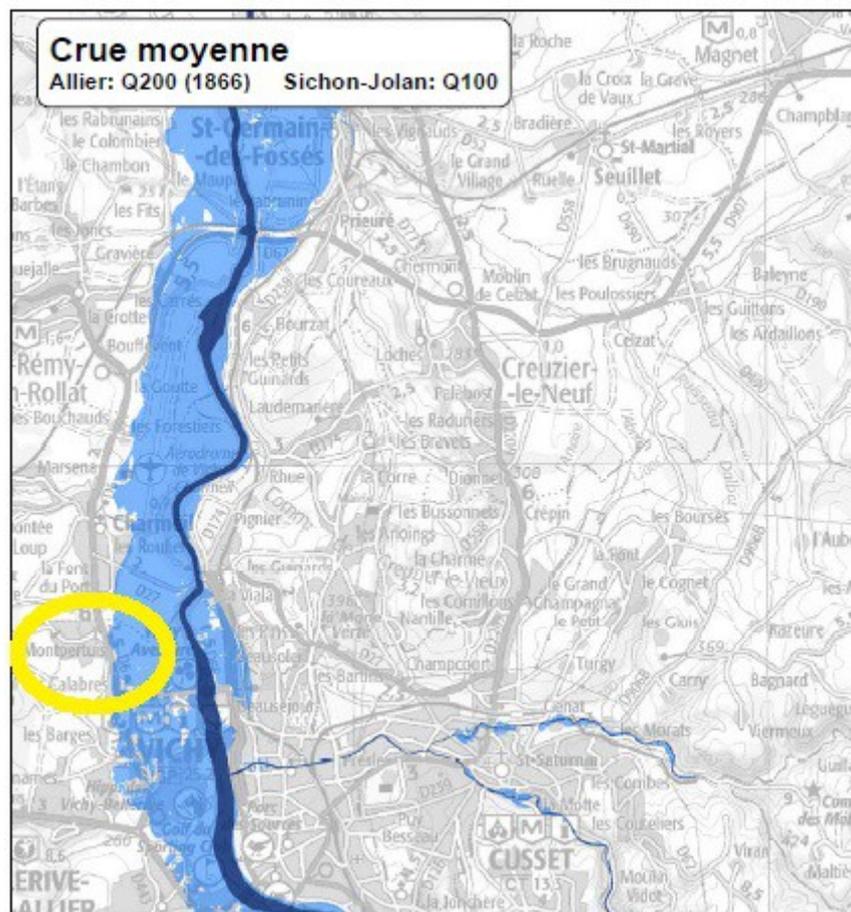
<sup>5</sup> Idem p. 75.



Source : topographic-map.com

Les basses altitudes sont propices aux inondations.

Ainsi, dans une hypothèse moyenne de crue de l'Allier, les eaux arriveraient à quelques mètres du site de Montpertuis :

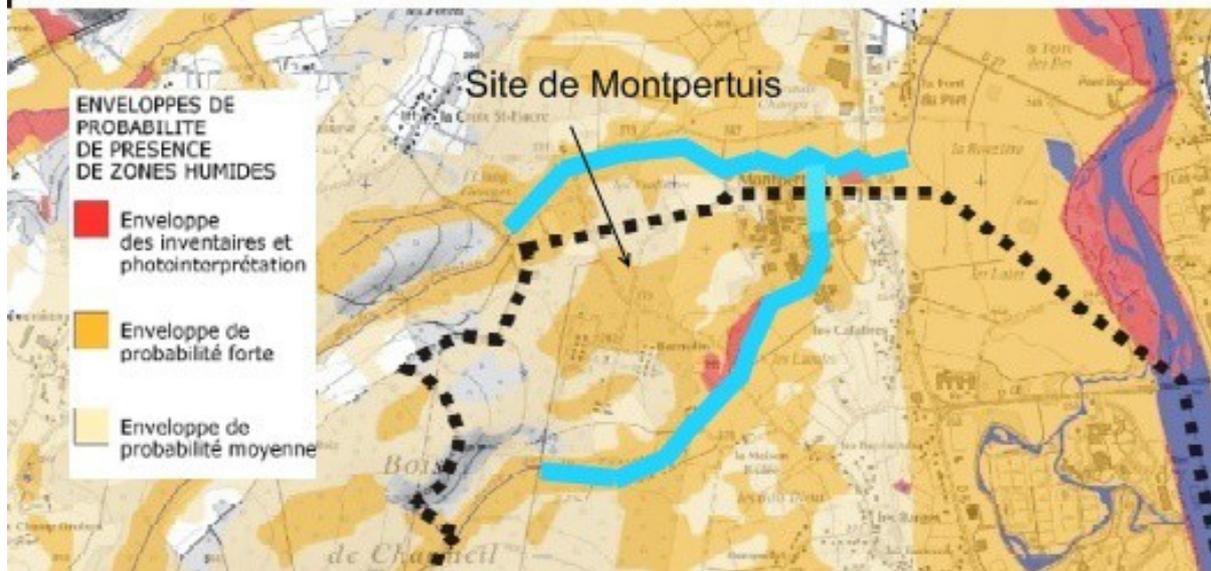


Source : Rapport de Présentation de la cartographie du risque d'inondation sur le secteur de Vichy, DREAL novembre 2013, p. 90

Tout risque d'inondation doit amener à être d'autant plus vigilant, s'agissant d'un terrain où subsistent encore d'importantes pollutions chimiques (lire l'Arrêté prescrivant la mise en place de Servitudes d'Utilité Publiques sur le site de la société GIAT Industries sur les communes de Bellerive/Allier et Charmeil, 2 octobre 2020).

De plus, la zone de Montpertuis, comprise entre ces deux ruisseaux, est à forte probabilité d'être humide, d'après les cartes du SAGE (cf plus bas), ce qui peut favoriser un risque d'inondation par saturation du sol.

# Prélocalisation des zones humides



Source : Vichy Communauté, [Rapport de Présentation du PLU de 2018](#), p.19

Le site de Montpertuis lui-même est inclus dans le périmètre du TRI, le Territoire à Risque Important d'inondation.

L'aléa existe donc, mais, plus important encore, les enjeux concernés par d'éventuelles inondations sont considérables à moyen terme.

## Les futurs enjeux sur le site de Montpertuis

En effet, le site de Montpertuis a été désigné, dans le SCOT (2013) et dans le PLU de Bellerive-sur-Allier (2018) comme un site « stratégique », « à enjeux », qui doit faire l'objet d'une opération d'aménagement de grande envergure. Malgré les demandes de notre association, le PLU de Bellerive sur Allier n'a pas exclu la possibilité d'y implanter des ICPE, y compris les ICPE les plus polluantes.

En effet, ce site est destiné à une activité « industrielle non sensible », c'est-à-dire potentiellement polluante. Si l'hypothèse d'une raffinerie d'éthanol ne semble plus à l'ordre du jour, il est toujours question d'y construire une zone d'activité capable de générer 200 emplois autour d'un « espace économique » parfois qualifié de « technopôle » ou de « plate-forme d'écologie industrielle ».

Comment prendre en compte les risques posés par une ICPE polluante à proximité des deux ruisseaux qui entourent le site de Montpertuis ?

Les rapports passés de la DREAL sont formels : il faut « maintenir un champ d'expansion de crue » autour des affluents et sous-affluents de l'Allier (voir note 4) et

« préserver des bandes tampons autour des cours d'eau non modélisés. » (voir note 5).

Ces deux cours d'eau devraient donc faire l'objet d'une étude préalable à un PPRI. Le fait de ne pas tenir compte du risque d'inondation posé par les gouttes Jeanton et de La Fontaine augmente les risques pour les riverains, pour les industriels, et aussi pour l'environnement et la protection de l'eau potable.

Deux Annexes photographiques suivent.

Annexe 1 : la Goutte Jeanton (photos mai 2021)



La Goutte Jeanton aux abords du site de Montpertuis



Inondation d'un pont sur la Goutte Jeanton



Maison près du pont inondé

Annexe 2 : la Goutte de la Fontaine (photos mai 2021)



La Goutte de la Fontaine aux abords du site de Montpertuis